

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DU GROUPE ET DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
Département politique d'emploi, de rémunération,
développement des compétences et égalité professionnelle
Service des concours, des examens professionnels
et des projets spécifiques (DHE222).

**EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT DANS LE GRADE DE
SECRETAIRE D'ADMINISTRATION DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DE LA CAISSE DES DEPOTS ET
CONSIGNATIONS OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

**PROCES-VERBAL
de la réunion d'admissibilité du 11 octobre 2024**

Vu :

- L'arrêté du 29 avril 2011 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire d'administration de classe supérieure et au grade de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle de la Caisse des dépôts et consignations ;
- L'arrêté du 13 juin 2024 autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement dans le grade de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle de la Caisse des dépôts et consignations
- L'arrêté du 22 juillet 2024 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement dans le grade de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle de la Caisse des dépôts et consignations, organisé au titre de l'année 2025

Le jury de l'examen professionnel pour l'avancement dans le grade de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle de la Caisse des dépôts et consignations s'est réuni le 11 octobre 2024 à 10 heures.

I - Etaient présents pour la délibération, l'ensemble des membres du jury :

Monsieur David DUPLOUY	Attaché d'administration hors classe de l'Etat, Président ; Caisse des dépôts et consignations
Madame Morgane BARDOLLE	Attachée d'administration de l'Etat ; Caisse des dépôts et consignations
Madame Lauriane GROS	Attachée principale d'administration de l'Etat ; Caisse des dépôts et consignations
Monsieur Ismael LOURABI	Directeur d'études ; Caisse des dépôts et consignations
Monsieur Ismael OUANES	Attaché d'administration de l'Etat ; Caisse des dépôts et consignations

II - Rappel des conditions d'admission

L'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle de la Caisse des dépôts et consignations comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

L'épreuve écrite d'admissibilité consiste, en la rédaction d'une note ou d'un rapport à l'aide d'un dossier à caractère administratif ne pouvant excéder trente pages. Ce dossier peut comporter des graphiques et des données chiffrées (durée : 3 heures – coefficient 1).

L'épreuve écrite est notée de 0 à 20.

A l'issue de l'épreuve d'admissibilité, le jury établit par ordre alphabétique la liste des personnes candidates autorisées à prendre part à l'épreuve orale d'admission.

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et les motivations du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle (durée : 25 minutes dont 5 minutes au plus de présentation – coefficient 2).

Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat de son parcours professionnel, d'une durée de cinq minutes, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Au cours de cet entretien, les candidates et candidats peuvent être interrogés sur des questions relatives aux connaissances administratives générales ou propres à l'établissement ou à l'administration dans lequel il exerce ses fonctions.

En vue de l'épreuve orale d'admission, la personne candidate établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle.

L'épreuve orale est notée de 0 à 20.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à la notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté.

A l'issue de l'épreuve orale d'admission, le jury établit par ordre alphabétique la liste des candidates et candidats admis.

En cas d'égalité en nombre de points, la priorité est donnée à la candidate ou au candidat ayant obtenu la meilleure note à l'épreuve orale d'admission.

A l'issue de l'épreuve d'admission, le jury établit par ordre de mérite la liste des candidats admis.

III - Seuil d'admissibilité de la présente session :

Au regard du total des points obtenus par les personnes candidates ayant participé à l'épreuve écrite d'admissibilité du 16 septembre 2024, le jury a délibéré et décidé :

qu'il n'y a pas eu lieu de procéder à une péréquation des notes (par groupe de correcteurs).

Le jury procède à l'examen des notes et fixe la barre d'admissibilité à la note de **10** sur **20**.

Le jury constate-t-il des copies ex-æquo au niveau de la barre d'admissibilité ?

oui mais il n'a pas été nécessaire de les départager.

Le jury établit sur cette base la liste d'admissibilité arrêtée à **38** candidats pour **16** postes ouverts.

Liste des personnes candidates admissibles pour la présente session

Le jury déclare admissible, par ordre alphabétique, les personnes candidates dont les noms sont mentionnés dans la liste d'admissibilité ci-après :

Civilité	Nom	Prénom
Madame	BALENCEU-LABEUR	Carole-Laure
Madame	BEGUE	Marie Chantal
Madame	BOUIR	Halima
Madame	BROCHET	Agnès
Madame	BROLLES	Elodie
Monsieur	CAISSE	Jerome
Madame	CANAVEIRA	Aurore
Monsieur	CARRIERE	Cyril
Madame	CHIAROTTO	Stéphanie
Madame	DORME	Delphine
Madame	DRUGEON	Marie
Madame	FRANCOIS	Marlène
Madame	GENTILHOMME	Nathalie
Madame	GIRARD	Virginie
Madame	GOISLOT	Virginie
Madame	GOMEZ	Anne
Madame	GUILBERT	Jennifer
Madame	GUILLAS	Soazic
Madame	HEUGA	Valérie
Madame	KARA	Nurdan
Madame	LAINÉ	Béatrice
Monsieur	LAUGLE	Thomas
Madame	LE MEUR OPITZ	Maïté
Madame	LOMBARD JEROME	Virginie
Madame	MATTEI	Ingrid
Madame	MENDES	Chantal
Madame	MERLET	Françoise
Madame	MIAS	Julie
Madame	OUTRE LACLEF	Kizzy
Monsieur	PERSON	Christophe
Madame	PINEDE	Ophélie
Madame	PORTOLA	Shirley
Madame	RENAULT	Aurelie
Monsieur	ROUYER	Morgan
Madame	SACLEUX POUILLIER	Isabelle
Madame	SOMARIA	Sarah
Madame	THIERRY DE VILLE D'AVRAY	Astrid
Monsieur	VIEVILLE	Jerome

Fait à Paris, le 11 octobre 2024

Le Président du jury

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Duplouy', written in a cursive style.

David DUPLOUY

Rappel important : les personnes candidates admissibles qui n'auraient pas déposé leur dossier RAEP au moment de l'inscription devront le fournir **au plus tard le mardi 22 octobre 2024 (12H00 – heure de Paris)**. **Aucune relance ne sera réalisée par le service des concours.**